

DECISION N°01 / 003M01 / 2023
relative aux exonérations exceptionnelles de droits de scolarité
des personnels de droit local

Le directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu les articles D 452-1 à D452-21 du Code de l'Education, et notamment son article 11 ;

Vu les travaux de la commission de dialogue social en date du 30 mai 2023 ;

Décide :

Article 1er : « Le Lycée Louis Massignon » est autorisé à pratiquer, pour l'année 2023, une exonération partielle sur les frais de scolarité des enfants (scolarisés dans l'établissement) de personnels de droit local employés dans l'établissement pour l'année scolaire. Le montant total des exonérations ne pourra dépasser 300 000 dirhams émiratis.

Les aides seront accordées aux familles ne justifiant d'aucune aide ou prise en charge par l'employeur de leur conjoint.

L'exonération s'appliquera aux familles justifiant de revenus (incluant toute prime et accessoire) inférieurs à :

30 000 dirhams émiratis par mois avec un enfant à charge ;

35 000 dirhams émiratis par mois avec deux enfants à charge ;

Puis par pallier de 5 000 dirhams par enfant supplémentaire jusqu'à l'âge de 20 ans.

L'exonération est cumulable avec les bourses.

Article 2 : Les exonérations seront comptabilisées en atténuations des recettes du budget de l'établissement.

Article 3 : La présente décision peut être attaquée devant la juridiction administrative française par la voie d'un recours pour excès de pouvoir pendant un délai de quatre mois à compter de sa date d'affichage.

LE CHEF D'ETABLISSEMENT,
Ordonnateur secondaire



A Paris, le 13/08/2023

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AEFE

Pour le Directeur général de l'AEFE et par délégation,
Le Directeur général adjoint


Jean-Paul NEGREL

Décision affichée dans l'établissement le :
Décision publiée sur le site internet de l'établissement le :

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | Fax : 33 (0)1 53 69 31 99 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | Fax : 33 (0)2 51 77 29 05 | www.aefe.fr